



Reunification familiale pour ma fille et précisions

Par Visiteur

Je veux faire venir ma fille en France definitivement. Je habite en France depuis 8 ans et j'ai la nationalité française déjà. Je suis marié avec un français. Ma fille a 23 ans.
Elle veut suivre ses études de médecine en france. Est-ce que c'est possible? comme doit faire elle?
merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est-ce que c'est possible? comme doit faire elle?
Le mieux serait que votre fille fasse les démarches nécessaires pour obtenir une carte de séjour mention étudiant.
Pour cela elle doit faire les démarches auprès du consulat de France de son pays de résidence.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Madame

Cela fait plusieurs jours que la discussion est ouverte et vous n'avez pas demandé de précisions supplémentaires.
J'avais stipulé que vous pouviez demander des précisions.

Cordialement